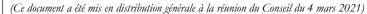
Mis en distribution générale le 4 mars 2021





Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2021/2 4 janvier 2021

> Français Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité) porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général¹.

Activités relatives à l'enrichissement

- 2. Comme indiqué précédemment², dans une lettre datée du 31 décembre 2020, l'Iran a informé l'Agence que « conformément à la loi adoptée par le parlement de la République islamique d'Iran et afin de donner effet à cette loi, l'OIEA [Organisation iranienne de l'énergie atomique] compte produire de l'UFE [uranium faiblement enrichi] jusqu'à 20 % » à l'Installation d'enrichissement de combustible de Fordou (IECF).
- 3. Le 2 janvier 2021, les inspecteurs de l'Agence ont vérifié la présence à l'IECF d'un cylindre contenant 137,2 kg d'uranium sous la forme d'UF₆ enrichi jusqu'à 4,1 % en ²³⁵U, qui y avait été transféré depuis l'installation d'enrichissement de combustible de Natanz. Le cylindre était sous scellés de l'Agence.
- 4. Le 3 janvier 2021, l'exploitant de l'IECF a informé les inspecteurs de l'Agence que l'Iran comptait démarrer la production d'UF₆ enrichi jusqu'à 20 % en ²³⁵U et les a priés de détacher le scellé de l'Agence du cylindre susmentionné contenant de l'UF₆ enrichi jusqu'à 4,1 % en ²³⁵U, qui sera utilisé comme

¹ GOV/2020/51, GOV/INF/2020/16, GOV/INF/2020/17 et GOV/INF/2021/1.

² Document GOV/INF/2021/1, par. 2.

matière d'alimentation à l'IECF. L'Agence a rappelé à l'Iran, dans une lettre datée du 3 janvier 2021, qu'avant qu'elle ne puisse détacher ce scellé, il était tenu, conformément à son accord de garanties et aux arrangements subsidiaires (partie générale), de lui fournir un questionnaire concernant les renseignements descriptifs (QRD) actualisé pour l'IECF, préalablement à la mise en œuvre des modifications prévues concernant l'exploitation de l'installation.

5. Le 4 janvier 2021, l'Iran a communiqué à l'Agence un QRD actualisé pour l'IECF. Sur la base de ce QRD, les inspecteurs de l'Agence ont procédé à une vérification des renseignements descriptifs (VRD) à l'IECF. Ils ont confirmé que les six cascades installées à l'IECF, comprenant en tout 1044 centrifugeuses IR-1, avaient été reconfigurées en trois séries de deux cascades interconnectées. Ils ont alors détaché le scellé du cylindre susmentionné et ont immobilisé celui-ci au poste d'alimentation. L'Iran a raccordé le cylindre au poste d'alimentation pour démarrer la production d'UF₆ enrichi jusqu'à 20 % en ²³⁵U ³.

³ PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 28 et 45.